

L'AGGLO AMÉLIORE LE PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE SES ZONES D'ACTIVITÉS

POURQUOI CETTE DÉMARCHE DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR ?

Saint-Lô Agglo gère l'ensemble des parcs d'activités et des équipements sportifs du territoire. Aussi l'éclairage prend une dimension stratégique sur ces différents sites.

La communauté d'agglomération a **engagé une démarche de rénovation de son parc d'éclairage extérieur afin de réduire les consommations énergétiques, lutter contre le changement climatique, limiter la pollution lumineuse, améliorer le confort et la sécurité des usagers et réduire les charges de la collectivité liées à l'énergie.**

Un diagnostic mené en 2018 a montré que certains équipements actuels sont énergivores (lampes à vapeur de mercure ou de sodium) et mal adaptés aux besoins en éclairage. De plus la marge de progression est considérable puisque seule une faible partie du parc d'éclairage public de Saint-Lô Agglo est équipé en LED.

QUELS TRAVAUX ?

Le chantier a démarré mi-avril et s'est terminé en septembre.

Les travaux ont permis de **remplacer les sources lumineuses par des éclairages basse-consommation (luminaires LED)** mais également de **mieux définir les besoins en éclairage (puissance, planning, etc.) en fonction de la configuration du site et de mettre en sécurité certains équipements.**

Il a pu s'agir également de remplacement ponctuel de mât endommagé ou des armoires électriques trop vétustes et détériorées.

QUELS PARCS D'ACTIVITÉS DE L'AGGLO CONCERNÉS ?

Ces interventions ont eu lieu dans des parcs d'activités gérés par Saint-Lô Agglo notamment sur Saint-Lô, Agneaux, Torigny-les-Villes, Saint-Amand, Condé-sur-Vire, Marigny, Canisy.

QUEL COUT ET FINANCEMENT ?

Le montant du marché s'élève à 216 000 € HT.



Le diagnostic et les travaux liés à l'amélioration de la performance énergétique du parc d'éclairage public communautaire sont **subventionnés à 80%** dans le cadre d'une subvention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte signée

avec l'Etat, soit une **subvention totale de 120 000€** (*les mises en sécurité des équipements ne sont pas prises en charge dans la subvention*).

Contact presse Saint-Lô Agglo :

Cécile Fournier

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22

cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr

[espace presse] saint-lo-agglo.fr -   